

Le lundi 13 mai deux mille treize, à 18 H 45, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 06 mai 2013.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des présents.

Bilan des travaux Route de Ramsault

L'entreprise CADET (mise à disposition de matériel, mise en place des cailloux, et compactage) 7 052.00 € TTC.

Fournitures de 167 T de cailloux par l'entreprise BAYARD 3 387.00 € TTC.

Emulsion et gravillonnage par l'entreprise MARMIN 5 980.00 € TTC.

Soit un total de : 16 420.00 € TTC.

L'Assemblée se dit satisfaite de cette réalisation.

Choix de l'entreprise pour le remplacement de la porte de l'église

Une consultation a été faite on répondu :

SARL LECLERCQ à St Inglevert 5 222.00 € TTC.

CARON David à WISSANT 4 000.00 € TTC.

SARL HAMY Frères à Maninghen-Henne 4 322.00 € TTC.

TECHNI BOIS à CALAIS 7 678.00 € TTC.

Après discussion l'Assemblée a décidé de confier les travaux à Monsieur CARON David.

Consultation pour les Travaux de la rue « le CAP »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le conseil général et l'Etat ont accepté de subventionner lesdits travaux. Par conséquent, nous pouvons les programmer pour début septembre.

Vu le montant, il faut suivre la procédure adaptée.

Pour cela, l'Assemblée accepte la programmation et décide de consulter les entreprises suivantes :

- Marmin ; Leroy TP ; Eiffage ; Eurovia ; Colas ; Patoux.

Et l'avis de consultation sera affiché.

Les plis seront à remettre pour le mercredi 03 juillet 2013.

Convention ATESAT

A l'unanimité l'Assemblée a accepté le projet de convention ATESAT, celui-ci permettra à la Commune de pouvoir solliciter le concours de la D.D.T.M. pour une assistance technique.

Le coût est estimé à 141.00 € pour l'année 2013.

Délibération modificative

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au BP est inscrit la somme de 2 500.00 € pour la porte de l'église.

Par conséquent propose de prélever 1 500.00 € sur le compte dépenses imprévues.

Ensuite, dans le service ECOLE Monsieur le Maire propose de prélever 200.00 € au compte 022 et 1 000.00 € au compte 6042 et de créditer les 1 200.00 € au compte 657481.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait quelques commentaires sur le déroulement d'enquête publique concernant le PLU.

Fin de la séance à 21.00.